

fraternité - Matin  
Octobre 19 / 93  
Abidjan, Côte D'Ivoire

ENV. PAR:RK

119-10-93 ; 12:35 A ; DOMCAN ABIDJAN CI-

613 995 0667;# 2

2/4

FRATERNITÉ-MATIN/MARDI 19 OCTOBRE 1983/PAGE 24

## FIN DU 5<sup>ème</sup> SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

### À PORT-LOUIS (Île Maurice)

# Primauté de la politique



**L**e 5<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du Français a pris fin hier à Port-Louis.

À compter de ce jour, l'appellation de cette rencontre change. L'expression: «Pays ayant en commun l'usage du Français» est désormais remplacée par «Pays ayant le Français en partage». Cette modification sémantique a été proposée à la séance de clôture par François Mitterrand aux Chefs d'État et de gouvernement qui l'ont immédiatement adoptée.

Le Bénin a été choisi pour abriter le 6<sup>e</sup> Sommet dans deux ans. Il a fallu passer au vote pour départager les trois candidats: Bénin, Burkina-Faso, et Cameroun. Nicephore Soglo avait, semble-t-il, le soutien de la France, du Canada, de la Belgique, de la Suisse.

Beaucoup d'autres pays ont préféré le Bénin en raison de l'antériorité de sa candidature par rapport à celle de ses «adversaires».

Trois nouveaux membres ont été admis dans la famille francophone: Cambodge, Roumanie et Bulgarie.

Le Sommet de Maurice a clairement établi la primauté du politique. Et a donné mandat au Conseil Permanent de la Francophonie d'être le porte-parole politique entre deux sommets, conformément aux résolutions de Chaillet. Victoire donc de M<sup>me</sup> Cziifra, présidente du CPF qui se bat depuis un an pour obtenir l'engagement des Chefs

d'État à l'appuyer dans le duel souterrain qui l'oppose à Jean-Louis Roy (ACCT).

En plus donc de cette mission politique, le CPF a vu sa tutelle renforcée sur l'ACCT, l'AUFELF/UREF, TV5 et l'Université d'Alexandrie.

Notre pays, la Côte d'Ivoire, a été choisie pour occuper un siège au sein du Conseil Permanent de la Francophonie qui comprend 15 membres. Ce conseil deviendra une espèce de gouvernement de la francophonie.

Le Sommet a par ailleurs mis en place un comité de réflexion qui devra proposer de nouvelles règles de fonctionnement du CPF en vue d'une réorientation plus adaptée de sa mission. C'est donc au CPF qu'il appartiendra de faire entendre les vues et les positions de la francophonie dans les instances internationales.

Les participants au sommet de Maurice ont adopté au total 21 résolutions dont plusieurs portent sur les sujets les plus préoccupants de l'heure: la pauvreté, la guerre, l'environnement, le trafic des stupéfiants, le droit des enfants et le statut de la femme.

Le soutien au père Aristide d'Haïti a été fortement réaffirmé.

La résolution sur l'exception culturelle au GATT, introduite par la France, le Canada, la Belgique, et le Sénégal a été unanimement adoptée. Et Mitterrand qui y tenait n'a pu cacher sa satisfaction d'autant que cette résolution soutenue par 47 pays a des chances de faire reculer les Américains.

Le sommet de Maurice a enregistré de nombreux engagements financiers

en faveur de l'éducation, de la recherche, de la communication et de la culture.

TV5 Afrique est officiellement lancée à Maurice et son extension à toute l'Afrique francophone pourrait être poursuivie en 1984. Un projet TV5-Asie va être élaboré pour qu'à terme, la chaîne francophone couvre les cinq continents.

Enfin, un texte intitulé «la Déclaration de Maurice» a été adopté: il réaffirme les grands principes de l'État de droit; soutient les processus démocratiques en cours; rappelle la nécessité d'une solidarité accrue; et invite les pays à accroître leur action de coopération conformément aux engagements pris à Maurice.

M. Essy Amara, chef de la délégation ivoirienne a fait, devant le sommet, une déclaration sur le thème: «Développement culturel et communication». Evoquant la question de l'exception culturelle au GATT, M. Amara Essy a affirmé que pour nous, Africains, «le concept d'exception culturelle dépasse le simple cadre des relations commerciales. C'est une question de vie ou de mort». Aussi, a-t-il plaidé pour une diffusion des cultures francophones du Sud dans les médias des pays francophones du Nord. M. Essy a qualifié d'injuste insupportable les barrières opposées aux productions culturelles des pays économiquement faibles. Autrement dit si la Côte d'Ivoire soutient l'exception culturelle au GATT, elle entend rappeler que ses productions culturelles doivent pouvoir aussi bénéficier de cette exception vis-à-vis des pays qui ont demandé son appui auprès des Américains.